

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 73 (1934)  
**Heft:** 31

**Artikel:** Chez nous : Bonaparte à Lausanne en mai 1800 : [1ère partie]  
**Autor:** Mogeon, L.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-225939>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tout. Vous connaissez, me demanda-t-elle, la combe marécageuse là-haut, à droite du chemin? Mon mari y a constitué un dépôt de vieux fer qu'il enfouit sous terre. Il est persuadé que dans dix à vingt ans les sources qui jaillissent au bas de la colline amèneront de l'eau ferrugineuse et que l'on viendra de toute l'Europe à Jaccardville-les-Bains y refaire son sang et sa santé.

Je ne pus que m'incliner devant tant de prudence et féliciter chaudement mon ami Marius de l'intérêt qu'il vole au bien public. C'est à souhaiter que nous ayons encore de fréquents étés chauds et que chacune de nos communes vaudoises se paie un Marius authentique. Cela nous aidera à conquérir pacifiquement des colonies productives et à nous consoler de nos misères.

Aimé Schabziger.

#### FAIRE-PART A L'AMÉRICAINE

Le notaire.

**E**N mon étude, sis Boulevard du Code, acte de mariage conforme à la Loi vient d'être dressé entre les soussignés : Abram-Zébédée-Nicéphore Letimbré, fils de Polycarpe-Eusèbe-Timothé et d'Eulalie-Pulchérie née Fattebert, d'une part, et de Annette-Babette-Lisette Craquebouge, fille légitime de Zélie-Arhémise, veuve de Chrysostome Craquebouge, d'autre part.

Les deux parties susmentionnées s'engagent par le présent acte :

- 1<sup>o</sup> de s'aimer éperdument, à la folie et sans interruption pendant une lune de miel pleine ;
- 2<sup>o</sup> de diminuer cette ardeur progressivement, afin d'éviter une rupture par arrêt brusque ;
- 3<sup>o</sup> d'avoir deux enfants, un garçon et une fille, dans l'espace de trois ans ;
- 4<sup>o</sup> de ne pas contracter un autre mariage pendant le même laps de temps ;
- 5<sup>o</sup> les frais d'installation sont à la charge de l'époux ; ceux d'entretien à la charge de l'épouse.
- 6<sup>o</sup> Le présent bail ne pourra être dénoncé que moyennant un avertissement de quatre mois à l'avance.
- 7<sup>o</sup> L'époux contractant s'engage à soigner son épouse en bon père de famille, afin qu'elle soit d'un placement facile, en cas de divorce.

Fait à double, en mon étude et en tous points conformément à la Loi, ce 29 février 1933.

A. Z. N. Letimbré, notaire et premier époux.

Les témoins :

O. Baladèche, copiste.  
Boissac, concierge.

#### IL N'Y A PAS DE SOT MÉTIER

**E**NFANT, j'avais une peur bleue du taupe de notre commune ; je craignais sa rencontre plus que celle du gendarme ou du garde-police » comme si un de ses collets m'était destiné. Je le tenais pour une espèce de bourreau ; je fuyais à son approche et pour rien au monde je ne lui aurais adressé la parole. Je connaissais sa voix caverneuse — quoiqu'il en fut avare — et tout en lui me paraissait mystérieux et redoutable : sa taille de géant, de la maigreur d'un don Quichotte, ses jambes d'une longueur démesurée, sa figure envahie d'une barbe hirsute, ses yeux caves au regard aigu et d'une fixité impressionnante. Au demeurant, le plus doux des hommes, mais le moins sociable, et vivant retiré dans une mesure avec sa Gratelet (Marguerite), dans le coin le plus perdu de la région. Il ne fallait pas davantage pour qu'il fût un épouvantail pour les bambins de mon âge.

Je pensais à lui, l'autre jour, en abordant le taupe d'une commune du Vully, occupé à visiter ses trappes.

— La récolte est bonne ?

— Couci-couça ; pas plus abondante que celle du foin.

— La sécheresse y est pour quelque chose ?

— On pourrait le croire. Les bêtes travaillent plus en profondeur ; elles aiment la fraîcheur.

Tout en causant, agenouillé dans l'herbe verdie depuis la dernière ondée, il examine ses pièges, les tend à nouveau après avoir curé l'ouverture des galeries, qu'il bouche ensuite soigneusement.

— Elles sont méfiantes, dit-il ; il ne faut pas qu'elles voient le jour.

— Il ne devrait plus en avoir depuis si longtemps qu'on les chasse sans pitié.

— Si on pouvait détruire toutes les nichées, c'est sûr qu'on en débarrasserait le pays ; mais ça se multiplie plus rapidement que les lapins et les nids sont bien cachés ; j'en ai trouvé à près d'un mètre de profondeur.

Un peu plus loin, il trouve un campagnol, qu'il jette dans un buisson voisin.

— Vos pièges sont pratiques ; où vous les procurez-vous ?

— A Payerne ; c'est là que je les ai à meilleur compte, à 60 centimes la douzaine.

— Ils sont inutiles ?

— A peu près ; mais on m'en vole quelquefois.

Il m'apprend encore que certaines années il prend plus de 2000 taupes, qu'il chasse jusqu'au gel et recommence dès le dégel, de bonne heure au printemps, qu'il enterre les victimes sur place parce qu'il a un traitement annuel. Quand je lui parle de fourrure, il me répond que le travail serait plus coûteux que fructueux, et qu'en tout cas ce ne serait pas lui qui en aurait le bénéfice.

— Vous avez raison ; toquet, manchon, manteau, en peau de taupe, valent des prix royaux. Et vous, chasseur de peaux veloutées, qui pourriez en disposer par milliers, vous n'êtes pas en mesure d'offrir le plus petit tour-de-cou à votre femme...

— Je n'ai pas de femme, m'interrompit-il brusquement, en donnant un grand coup de sa bêche à manche court sur une taupinière de belle taille.

— Ah !

Je m'aperçois que j'ai touché un endroit sensible et j'hésite à pousser plus loin la conversation. J'examine mon homme, qui poursuit son travail de trappeur en répétant méthodiquement les mêmes gestes. Il peut avoir une quarantaine d'années. Son couvre-chef est un feutre informe et sans couleur, tant il a affronté de soleil et d'averses ; la partie antérieure de l'aile forme visière tombante sur des sourcils épais ombrageant un œil noir, terne et indifférent, comme s'il regardait intérieurement ou voulait masquer la pensée. Le visage pâle, maigre, est sans relief, tout brouillé par une barbe de cinq jours. C'est un rustique, un simple homme des champs, au parler lent et un peu rocaillieux, qui ne manque pas de réflexion et de bon sens. Il reprend après quelques minutes de silence :

— Vous comprenez : taupier, ça ne plaît pas aux femmes.

— Il n'y a point de sot métier.

— On le dit, et le mien, un métier de chasseur, n'a rien de déshonorant ; il me laisse le plus indépendant des hommes et en contact avec la terre, que j'aime. Il n'est pas sale, ni fatigant pour des jambes comme les miennes.

— Vous aimez le mouvement, arpenter les champs ?

— Oui, et je m'en donne !... Je serais heureux si Pauline voulait de moi.

— Votre patience sera peut-être un peu récompensée.

— Elle ne serait pas dans la misère, puisque je suis encore « garde-police », garde-champêtre et vannier par dessus tout cela. Voyez cette hotte, c'est mon ouvrage.

— Un ouvrage bien fait, ma foi. Vous êtes un homme précieux dans votre petite commune, un homme de ressources, et je souhaite que Pauline le reconnaîsse bientôt.

— Oh ! un taupier !... S'il me fallait choisir entre elle et mon métier...

Je n'entendis pas la fin : il s'éloignait, hache au dos, branlant la tête, indifférent au grand soleil de juillet.

A. Gaillard.

#### CHEZ NOUS



#### BONAPARTE A LAUSANNE EN MAI 1800

**M**ASSENA, après la bataille de Zurich, se rendit à Gênes où il arrêtait l'armée autrichienne. Les Français étant toutefois menacés de l'invasion, Bonaparte conçut le plan, tenu secret, de se rendre en Italie et, pour cela, de passer par Genève. Il ne tenait pas pour le moment à reconnaître la neutralité de la Suisse que la Commission exécutive réclamait.

Les Lausannois étaient sans doute fiers d'apprendre qu'ils recevraient peut-être, eux aussi, la visite du grand général, accompagné d'un brillant état-major. Dès lors en novembre 1797, en passant dans notre ville en se rendant au Congrès de Rastadt, il avait été acclamé dans nos rues et des jeunes filles lui avaient récité des vers. La Révolution vaudoise se préparait. En 1798, quelques jours après le 24 janvier, le général Ménard fut accueilli comme un « libérateur » — c'est le terme officiel. Une fois l'indépendance vaudoise proclamée, on ne tardait pas à s'apercevoir que la République helvétique une et indivisible, qui avait contracté une alliance offensive et défensive avec la France, vivait en somme sous la tutelle de celle-ci. Les soldats de la grande République étaient cantonnés chez nous. On craignait par-dessus tout de déplaire au Premier Consul. La Commission exécutive, le gouvernement d'alors, dont Glayre faisait partie, lorsqu'elle apprit que Bonaparte se rendait en Italie, se proposait de passer par Lausanne, usa de prudence. Bien que le pays traversât une crise aiguë, que l'union et la concorde fussent loin d'y régner, il fallait donner au Premier Consul, très ombrageux, l'impression que son arrivée honorerait grandement l'Helvétie et particulièrement le canton du Léman. Le préfet Polier fut chargé de présenter les compliments de la Commission exécutive au Premier Consul, dès que celui-ci serait arrivé à Genève et de le faire avec toute la diplomatie possible :

« Vous éviterez de prononcer aucune plainte et aucune demande. S'il vous parle lui-même de nos malheurs, vous vous bornerez à dire que sa présence les a fait oublier. »

Est-ce là le langage d'un peuple libre ? Il semble que la Commission exécutive ne fut pas convaincue qu'en tout état de cause, Bonaparte passerait par Lausanne. Il pouvait emprunter la rive de Savoie ; mais celle-ci n'offrait pas les mêmes ressources pour résoudre le problème des subsistances. Le doute ressort de cette instruction :

« Si le Premier Consul se rend à Lausanne, dit la Commission exécutive, vous lui ferez rendre les honneurs dus par tous les moyens qui sont à votre disposition. La Nation supportera les frais... »

En outre, la Commission exécutive se préoccupait des bonnes relations que le préfet du Léman devait entretenir avec le fournisseur des armées, le citoyen Haller, c'est-à-dire Rodolphe-Emmanuel de Haller (l'un des fils du grand Albert de Haller). Sa vie mouvementée a fait l'objet d'un récit précieux de son petit-fils feu le député Albert de Haller dont les vieux Lausannois se souviennent bien.

\* \*

Le 6 mai, le bruit courrait à Lausanne que le Premier Consul allait quitter Genève et se dirigeait sur notre ville. Or, il n'était pas même arrivé à Genève. La Municipalité de Lausanne prévoyante ne s'occupait pas moins du passage possible de l'illustre personnage. Elle tient séances sur séances pour organiser les logements, ce qui est une grosse affaire, car outre le Premier Consul, il y aura dix-huit généraux à caser on ne sait où

<sup>1</sup> Communication lue à l'assemblée annuelle de l'Association du Vieux-Lausanne.

et pour combien de jours. Et voici que nous lisons dans les procès-verbaux de la Municipalité :

« Le premier et le second étage de la maison du citoyen Steiner à la route d'Ouchy ont été choisis pour le Premier Consul. Le général en chef Berthier sera placé dans la maison du citoyen Rodolphe-Emmanuel de Haller en Etraz. Les citoyens Saussure et Roqueiro (membres de la Municipalité) ont été chargés de procurer les linge, meubles et effets nécessaires pour l'appartement du Premier Consul en supplément à ceux que le citoyen Steiner, dans la maison devenue beaucoup plus tard celle du « Cercle de Beau-Séjour », pourra fournir. Les généraux et adjoints composant le quartier général ont été logés dans les maisons particulières à même de les recevoir, la Municipalité s'étant déclarée en permanence pour pourvoir à tous ces logements, ainsi qu'aux nombreux corps de troupes qui arrivent de l'intérieur de la France pour se rendre dans le Valais et pénétrer en Italie. »

La Municipalité ne savait pas encore quand le Premier Consul serait dans nos murs, mais cela ne pouvait tarder, puisqu'il était enfin arrivé à Genève et qu'apparemment il ne resterait pas longtemps dans cette ville où il était en train de donner le change au général Melas en lui laissant croire qu'il s'occupait à des reconnaissances du côté du Mont-Cenis, bien loin du théâtre des opérations, alors qu'en réalité Bonaparte se préparait à foncer à l'improviste sur lui, après avoir traversé audacieusement le Grand-St-Bernard.

A 11 heures du soir, le 10 mai, la Municipalité tient d'urgence une séance. Elle vient de recevoir la nouvelle que ses hôtes vont arriver. En effet, demande lui est faite par le citoyen Rigaud, commandant du quartier-général, de procurer une maison de campagne en état de recevoir pour le lendemain le général en chef Berthier. La réponse fut qu'il n'était pas possible de procurer au général Berthier un logement plus convenable que celui qui lui avait été assigné déjà chez le citoyen Haller, en Etraz. Il y a un véritable encombrement. Aussi, la Municipalité se voit-elle obligée d'inviter le général de division Loison, installé à Lausanne, à faire transporter ailleurs les soldats de sa demi-brigade.

D'autre part, la population, qui n'avait pas manqué, depuis 1798, de s'apercevoir que les bienfaits de la liberté ne vont pas sans produire quelques inconvénients, faisait entendre ses doléances :

« Les particuliers propriétaires de fonds à la proximité du tirage de Montbenon où l'on a placé un troupeau de bœufs destiné à l'armée française, s'étant plaints que ces bœufs se sont répandus sur leurs possessions et les ont ravagées, ainsi que les côtes de Montbenon, la Municipalité a déterminé d'inviter la Chambre de régie à faire établir un parc au nouveau tirage qui sera fermé par des fourrures pour contenir de 80 à 100 bœufs, de manière qu'ils ne puissent sortir et se répandre sur les propriétés et dans les côtes. »

D'autre part, on se plaignait de ce que les arbres de la promenade de Montbenon fussent rongés en partie par les mulets de l'armée et, par le fait, exposés à dépérir, une fois dépouillés de leur écorce protectrice et nourricière. Aussi, un abonné du *Bulletin helvétique* (qui n'était autre que l'ancien *Bulletin officiel vaudois* étendu à tout le pays) faisait-il partie du moyen préconisé par le citoyen Duhamel dans son livre sur la physique des arbres pour préserver de déperissement les arbres ainsi compromis : « Il n'y a pas un moment à perdre, disait-il, et si les fonds de la Régie n'y suffisent pas, il faut que les amis des arbres viennent en aide aux autorités pour faire la dépense rendue nécessaire. » Nous ignorons la suite donnée à ce conseil, mais nous savons bien que longtemps encore les beaux arbres de Montbenon devaient être pleins de vie.

Autre chose. Pour nourrir les milliers de soldats français, il fallait aussi avoir du pain en quantité suffisante. On réquisitionna les boulangers de la ville ou plus exactement on leur demanda combien ils pouvaient fournir de rations.

Voici le détail de l'opération. Cela nous per-

mettra de savoir quel était le nombre des boulangers à Lausanne. (Nous donnons l'orthographe du Registre.)

A la Palud, Mermier Frédéric, 400 rations par jour; Duret père 500, Binder 200 ; à St-Laurent, Adorn 500, Jonin 100, Michoud 120, Stroudel 600 ; au Pont, Krautler 260 ; Verrey Jean, lui ne pouvait cuire pour les Français, étant occupé par les particuliers, ainsi s'exprime le registre ; Dubois fils 160 rations, si on lui fournissait un ouvrier ; Bippert frères 170, Joly en offrait 1000, Blanchet 800 ; à St-Pierre, Hôtz Jean 200, Rochat Vincent 120, Soutter 240 ; à St-François, Delisle 200 ; au Chêne, Porchet faisait remarquer qu'il se bornait à travailler pour les gens de la campagne ; à Martheray, Mayor 900 ; à la Cité-Devant, Souter Emmanuel 800 ; à la Mercerie, Duret fils 200 ; au Grand-Saint-Jean, Eberlé Georges 400, Brot travaille, dit-il, pour les pauvres.

En tout, cela faisait 23 boulangers et 7870 rations journalières de pain. Il est intéressant de rapprocher ce nombre de celui de 1933. Nous avons en ce moment à Lausanne 150 boulangers, pour une population de 80.000 âmes.

Force fut, malgré les désagréments que cela comportait pour les gens aimant la vie tranquille, exempte de soubresauts, d'ouvrir aux soldats étrangers les campagnes suivantes : maison Christin, à Cour ; Masset, à Cour ; doyen Curtat, à Cour ; Montagny, au Petit-Ouchy ; Nasau, au Jordil ; d'Apples, à Montrond.

En outre, deux chambres de la maison Secrétaire en Etraz, occupées ordinairement par le citoyen directeur Glayre, devaient être mises, elles aussi, à disposition.

Tout était prêt enfin pour recevoir dignement le Premier Consul. La Nation, spécifiait-on, supporterait les frais. « Notre hôte, l'illustre chef de nos grands alliés et protecteurs, doit avoir lieu d'être sous tous les rapports satisfait de la réception qui lui aura été faite. »

Le préfet du Léman part donc, accompagné du vice-président de la Chambre administrative, de son lieutenant, du capitaine Forneret et de deux hussards helvétiques. Au matin du 12 mai, il rencontre le carrosse du Premier Consul à un quart d'heure en deçà de Genève. Le capitaine Forneret, qui avait pris les devants fit arrêter la voiture, écrit Polier dans son rapport à la Commission exécutive : « Je fus à sa portière ; il la fit ouvrir et je lui adressai le discours que le citoyen Mousson a bien voulu se charger de vous présenter (voir *Bulletin helvétique*, page 115). Le Consul répondit avec bienveillance, mais brièvement. A St-Sulpice, il passe en revue les divisions Chambarlac et Loison, s'entretient aussi avec des spectateurs, les questionnant sur le pays et paraissant s'intéresser à ce qu'ils lui disent.

Un témoin oculaire, le curé Jaccottet, d'Assens, écrit dans les Mémoires : « Bonapart, dont le nom sera immortel, est un des hommes les plus petits de taille qu'on voie, bien taillé, proportionné, visage pâle, livide, veston bazonné, assez maigre, petits yeux gris enfouis dans la tête, nez long, bouche large, cheveux courts châtain foncé tirant sur le noir, mal peigné, portant chapeau large bordé d'or, habit bleu, veste, culotte et revers de l'habit rouge brodé d'or, en bottes. Je le vis passer ses troupes en revue à Vidy entre Morges et Lausanne dans le courant de May 1800 allant en Italie par le Valais et le St-Bernard. »

...Il entre à Lausanne l'après-midi, vers 5 heures, aux acclamations de la foule massée sur Montbenon et salué par des salves d'artillerie ; un fort détachement de milices avec un drapeau et la musique lui rendent les honneurs militaires. Le professeur Pichard, un témoin oculaire, spécifie que l'état-major de Bonaparte se composait des généraux Berthier, Murat, Marmont, au milieu desquels il marchait, à la fin de la colonne. On conduisit le Premier Consul à la maison Steiner, devant laquelle se trouvait une garde de cent hommes. Deux officiers municipaux l'atten-

<sup>1</sup> Conservés à la Cure catholique d'Assens où le ministre des Cultes a bien voulu nous permettre de les feuilleter.

daient pour lui présenter son logement, qui avait été préparé, soigné et pourvu de tout en meubles, linge, argenterie, ornements, fleurs, etc., par Mme Polier et les citoyennes Cazenove et Steiner. La Municipalité y avait fait placer une collation et des vins étrangers. Il témoigna être fort content de son appartement. J'eus l'honneur de dîner avec lui et tout son état-major chez le général Berthier. »

Toutes les précautions étaient prises pour que Bonaparte emportât un bon souvenir de son passage à Lausanne. On alla jusqu'à le soustraire au bruit que pouvaient faire des joueurs aux quilles. Ecoutez plutôt :

« Considérant que le séjour du Premier Consul dans la maison Steiner pourrait être troublé par le bruit que les buveurs et joueurs aux quilles dans le vendage de vin établi par le citoyen Ponnaz dans le jardin à l'entrée et au midi de la promenade de Dernière-Bourg qui domine sur la cour de la maison Steiner, la Municipalité a trouvé convenable de défendre expressément au citoyen Ponnaz de recevoir qui que ce soit dans ce jardin depuis aujourd'hui et pendant que le Premier Consul habitera la maison Steiner, à quel effet il devra tenir ce jardin fermé. »

(A suivre.)

L. Mogeon.

**La Patrie Suisse.** — Dans « La Patrie Suisse » du 5 août (No 31) : Autour du Bietschhorn, un article illustré qui intéressera tous les alpinistes ; Opus 130, nouvelle par J. Marteau ; Pique-Nique, causerie de N. Jeanmonod ; Un aventureur italien, Joseph Gorani, par S. Honegger ; Il y a vingt ans..., photographies de la mobilisation. Dans les actualités : la journée officielle au Tir fédéral ; le tragique accident d'aviation de Tuttlingen ; les championnats suisses d'aviron ; la fin du Tour de France, etc. Rimans, page de la femme, patrons, travaux manuels, etc.

**Scepticisme.** — On parle du mensonge.

— Dans ma vie, déclare la comtesse, je n'ai menti que trois fois.

Toupin, sceptique :

— Allons !... Ça fait quatre !



**TREUTHARDT**

**OPTICIEN**

Opticien spécialisé dans le choix des verres, le confort des montures, l'exécution des ordonnances. — 35 ans de pratique.

Place Faucon - St-Pierre 3, LAUSANNE, Tél. 24.549



**DODILLE**

LE CHEMISIER DE LAUSANNE

DES PRIX ABORDABLES  
HALDIMAND, II  
DANS UN CADRE CHIC



**POMPES FUNÈBRES NOUVELLES**

PL. CENTRALE 1 LAUSANNE  
TÉLÉP. 23 868/23 869  
TOUTES FOURNITURES  
FORMALITÉS-TRANSPORTS  
MAISON VAUDOISE HORST

**Timbres-poste pour collections**  
**M. Suter**, 11, r. Halldimand, Lausanne  
Tél. 34.366  
Achat — Vente — Echange  
Envols à choix à collectionneurs.  
Albums.  
Catalogues, Fournitures philatéliques.

## Mais oui !...

Au lieu de chercher loin  
Des apéros malsains...  
Essayez aujourd'hui  
Un « DIABLERETS » cassis.

Pour la redaction : J. Bron, édit.  
Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.